

**PUBLICATION DE L'INDEX EGALITE
PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES**

PÉRIODE DE REFERENCE – ANNÉE 2022

90 / 100

La notation globale ci-dessus se décompose de la manière suivante :

- Indicateur écart de rémunérations : note de 35 sur 40
- Indicateur écart de taux d'augmentation : note de 20 sur 20
- Indicateur écart de taux de promotion : note de 15 sur 15
- Indicateur retour de congés maternité : note 15 sur 15
- Indicateur hautes rémunérations: note de 5 sur 10